

# ÉTÉ 2018

## CAMP DE JOUR

- EAST BROUGHTON -

DU 25 JUIN AU 10 AOÛT



CAHIER D'INFORMATION  
POUR LES PARENTS

## **1. Les allergies**

Veillez prendre note que certains enfants fréquentant le terrain de jeux sont sévèrement allergiques aux noix et aux arachides. Il est donc très important de n'apporter **aucune collation** qui peut contenir ces aliments lors du camp de jour. Malheureusement, nous devons jeter la collation si les enfants en apportent. De plus, le partage des collations est interdit pour des raisons de sécurité alimentaire.

## **2. Le chandail officiel du terrain de jeux**

Chaque enfant recevra un chandail aux couleurs du terrain de jeux. Le port du chandail est **obligatoire pour toutes les sorties**. Cela nous permet de repérer plus facilement tous les enfants dans un endroit où d'autres camps de jour peuvent aussi être présents.

## **3. La politique d'absence**

Les présences seront prises le matin, le midi et le soir. Si votre enfant quitte le terrain de jeux au cours de la journée, il sera très important d'**avertir** le ou les **animateurs** concernés. Merci de votre collaboration.

## **4. La politique d'avertissements et d'expulsion**

Selon le programme RESPECT, présenté ci-dessous, l'enfant sera expulsé définitivement du camp de jour après trois avertissements.

## **5. Le programme RESPECT**

Pour assurer la sécurité et le bien-être des enfants au terrain de jeux, des règles ont été établies. Ainsi, les comportements suivants sont strictement interdits :

1. Frapper ou lancer un objet volontairement sur un ami (violence physique) ;
2. Avoir un langage vulgaire ou blessant envers un ami (violence verbale) ;
3. Faire de l'intimidation auprès des autres (violence psychologique) ;
4. Voler du matériel, un lunch ou autre ;
5. Manquer de respect envers le personnel, les amis ou toutes autres personnes.

Si l'une des règles mentionnées précédemment n'est pas respectée, voici les conséquences :

- 1<sup>er</sup> avertissement : avertissement verbal de l'animateur et **rencontre avec le coordonnateur (avertissement écrit)**.
- 2<sup>e</sup> avertissement : Rencontre avec les parents. L'enfant devra **quitter pour le reste de la journée ou de la semaine selon la gravité du geste. Le coordonnateur juge de la gravité du geste en collaboration avec le directeur des loisirs. La violence physique entraînera une expulsion hebdomadaire immédiate.**
- 3<sup>e</sup> avertissement : Avertissement écrit et rencontre avec le coordonnateur et le directeur des loisirs. Les parents seront rencontrés une deuxième fois et l'enfant devra **quitter pour le reste de l'été sans remboursement.**

N.B. Le coordonnateur, en collaboration avec le directeur des loisirs, a le droit d'imposer des sanctions selon la gravité du ou des comportements de l'enfant.

## **6. L'habillement approprié**

Il est fortement conseillé d'habiller vos jeunes avec du linge pouvant être sali.

Aussi, pour éviter le risque de blessure, nous **interdisons** le port de « **gougounes** » et de **crocs**. Il est préférable que les jeunes portent des espadrilles afin d'être confortables pour courir.

## **7. Les services de garde**

Veillez prendre note que le service de garde commence à 7h30 et qu'il se termine à 8h30 le matin. Il se continue pour le dîner de 12h00 à 13h00. Enfin, à la fin de la journée, le service de garde est de 15h30 jusqu'à 17h30. Des frais seront chargés aux parents qui arriveront en retard, soit 5\$ par tranche de 10 minutes. **Cet été, le service de garde a lieu à l'école Paul VI.**

**Qu'est-ce que c'est :**

- Activité semi-structurée ;
- Toujours surveillé ;
- Les enfants peuvent choisir parmi plusieurs activités offertes ;

## **8. La brigade**

Encore cette année, nous offrons le service de brigade pour les jeunes qui traversent la Route 112. D'ailleurs, nous voulons vous aviser des heures en service :

<b>Matin : 8h15 à 8h30</b>
<b>Midi : 12h00 à 12h15</b>
<b>Après-midi : 12h45 à 13h00</b>
<b>Soir : 15h30 à 15h45</b>

N.B. Si les enfants ne se présentent pas à la brigade durant ces heures, il n'y aura pas d'animateurs pour les faire traverser.

## **9. Les congés**

Le terrain de jeux sera fermé le lundi 2 juillet, ainsi que les vendredis 27 juillet et 3 août.

## **10. Comment rejoindre les animateurs**

Pour de plus amples informations, vous pourrez rejoindre le coordonnateur ou les animateurs tout au long de l'été aux coordonnées suivantes :

<b>Amélia Gagnon-Paré</b>	(418) 427-5305 (Maternelle)
<b>Alexia Roy</b>	(418) 427-2274 (1 <sup>ère</sup> année)
<b>Adrianna Vachon</b>	(418) 427-5473 (2-3 <sup>ième</sup> année)
<b>Sarah-Maude Thivierge</b>	(418) 427-2900 (2-3 <sup>ième</sup> année)
<b>Alyssa Poulin</b>	(418) 427-2451 (2-3 <sup>ième</sup> année)
<b>Cédrik Groleau</b>	(418) 427-5197 (4-5-6 <sup>ième</sup> année)
<b>Laurie Lévesque</b>	(418) 427-2258 (service de garde)

### **Coordonnateur :**

Gabriel Breton Maison : (418) 427-3391

Pour toute urgence durant la journée, il vous sera possible de nous rejoindre en tout temps au numéro suivant : **(418) 333-5469**

## **11. La boîte d'objet**

Chaque été, nous avons besoin de beaucoup de matériels pour faire des bricolages ou pour faire des activités quelconques. Ainsi, il nous fera plaisir de recueillir du matériel dont vous désirez vous débarrasser. Par exemple : boîte de céréales, rouleaux de papier toilette ou papier essuie-tout, tissu découpé, etc.

## **12. À mettre dans le sac**

- Nous souhaitons que chaque enfant amène un chandail long ou un chandail qui servira lorsque nous allons faire du bricolage ;
- Du linge de rechange pourrait être utile pour l'enfant si un incident arrive ;
- De la crème solaire.

## **13. Collations**

- Elles ne doivent pas contenir d'arachide ;
- Elles doivent comprendre 1 à 3 bouteilles d'eau par jour ;
- Elles doivent comprendre des aliments nutritifs pour favoriser le maintien de l'énergie de votre enfant ;
- IMPORTANT : Il y a deux collations par jour (une en avant-midi et une en après-midi).

## **14. Les sorties**

Il ne faut pas oublier que les sorties sont des PRIVILÈGES qui pourraient malheureusement être retirés à un enfant si celui-ci ne respecte pas les règles du terrain de jeux. Il est évident que d'autres démarches auront été prises avant d'en arriver à cette mesure.

- Vous devez remettre la grille d'autorisation lors de la première semaine;
- Le délai d'annulation pour chaque activité est de 48 heures avant le départ. D'ailleurs, une pénalité vous sera émise afin de couvrir une partie des frais perdus si nécessaire;
- Il est important d'envoyer tout le matériel demandé pour chaque sortie à votre enfant.

### 15. L'horaire des activités spéciales des jeux d'été 2018

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>Du 25 juin au 29 juin</b> (Accueil)	<b>Journée d'accueil</b>  25	26	27	<b>Vaho aventure</b>  28	29
<b>Du 2 au 6 juillet</b>	Congé (Fête du Canada)  2	3	<b>Éco-parc</b> (en cas de pluie remise le 11 juillet) (1 <sup>re</sup> 2 <sup>e</sup> 3 <sup>e</sup> )  4	5	6
<b>Du 9 juillet au 13 juillet</b>	9	<b>Mini-golf</b> 4-5-6 <sup>ième</sup> année  10	11	Création d'instruments de musique  12	13
<b>Du 16 juillet au 20 juillet</b>	16	Camping  17	<b>Activité en forêt</b> Sentier des mineurs  18	<b>Dixtraction</b> (Maternelle à 3 <sup>e</sup> année)  19	20
<b>Du 23 juillet au 27 juillet</b>	23	24	<b>Activité spéciale</b>  25	26	<b>Fermé</b> (congé de la construction pour tous!)
<b>Du 30 juillet au 3 août</b>	30	31	<b>Activité spéciale</b>  1	2	<b>Fermé</b> (congé de la construction pour tous!)
<b>Du 6 août au 10 août</b> (Semaine, spécial de fin de camp)	<b>Valcartier</b> 4 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> <u>année</u>  6	7	8	9	<b>Journée finale</b> <b>(pour tous)</b>  10
<b>Du 13 août au 17 août</b> (semaine 8 pour les enfants inscrits)	13	Création d'une œuvre collective  14	15	16	17

## **16. Les activités**

Bien vouloir envoyer tout ce qui est demandé pour le bon fonctionnement des activités. Veuillez noter que toutes les activités se déroulent durant les heures du terrain de jeux à l'exception de la sortie au Village Vacances Valcartier.

Vaho Aventure :

- Départ 8h45
- Les enfants doivent avoir un lunch froid et des collations, ainsi qu'une ou deux bouteilles d'eau
- Des bottes de marche ou de bon soulier, car l'activité se déroule à l'extérieur

Éco-Parc :

- Départ 8h45
- Maillot de bain
- Veste de flottaison (si nécessaire ou obligé par le terrain de jeux)
- Serviette de plage
- Un lunch froid et des collations
- Bouteille d'eau

Sentier des mineurs :

- Collation
- Bouteille d'eau
- Bons souliers pour marcher en sentier forestier

Mini-golf :

- Départ 8h45
- Lunch froid et collations
- Maillot de bain
- Serviette de plage

Dixtraction :

- Départ 8h45
- Des bas
- Lunch froid et collations
- Bouteille d'eau

Valcartier :

- Départ 9h00 et le retour vers 17h30
- Bouteille d'eau
- Lunch froid et collations
- Maillot de bain
- Serviette de plage

## **18. Autorisation**

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

<b>Sujet de l'autorisation</b>	<b>Veillez cocher les sujets que vous autorisez au terrain de jeu d'East Broughton et à votre enfant</b>
La sortie VAHO Aventure (pour tous)	
La sortie Éco-Parc (1 <sup>re</sup> année à 3 <sup>e</sup> année)	
L'activité au sentier des mineurs (pour tous)	
La sortie Dixtraction (maternelle à 3 <sup>e</sup> année)	
Mini-golf (4-5-6 <sup>ième</sup> année)	
Village Vacances Valcartier (4-5-6 <sup>ième</sup> année)	
J'autorise mon enfant à se déplacer dans la municipalité avec les moniteurs et le coordonnateur	
J'autorise les animateurs et le coordonnateur à crémer mon enfant en cas de besoin	
J'autorise mon enfant à marcher pour retourner à la maison.	
Nom de la ou des personnes autorisées à venir chercher mon enfant :  • • •	

Signature du parent ou tuteur : \_\_\_\_\_